

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Présents :

Mmes : C. CHARLOT – C. DELHAIZE – V. DELERUE – V. GAUTIER – C. HERMANT

Mrs.: M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

Excusée : Mme V. JACINTO (Procuration donnée à Vincente GAUTIER)

Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2022. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II – DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET POUR 30 HEURES HEBDOMADAIRES – N° 2022-10-20.01

(dans les communes de moins de 1000 habitants - Cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-3° du code général de la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Maisnil,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment et notamment son article L.332-8-3° ;

Vu la nécessité de recruter un agent au secrétariat de la Mairie en raison de la charge de travail.

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **DECIDE par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention la création, à compter du 1^{er} février 2023, d'un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 30 heures hebdomadaires.***

L'emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. A l'issue d'une période de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un bac + 2, maîtriser l'outil informatique : Internet, Office et avoir une adaptabilité aisée aux logiciels informatiques : comptabilité, paie, etc. La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération tiendra compte de l'expérience de l'agent.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

oooooooo

Une commission de recrutement sera créée. Les candidatures sont à déposer avant le 28 novembre 2022.

III – DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA PRERIODE 2022-2025 – N° 2022-10-20.02

Madame Catherine CHARLOT, Adjointe en charge de la jeunesse, rappelle que les accueils de loisirs pour la Commune de Le Maisnil sont confiés à l'association « Rigolo Comme La Vie » (RCLV) qui organise des accueils pendant la période des vacances d'été et pendant toutes les petites vacances scolaires.

Madame Catherine CHARLOT, précise que la commune verse à l'association « Rigolo Comme La Vie » une participation communale, sous forme de subvention.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord a notifié son accord pour intégrer la prestation de l'association « Rigolo comme la Vie » dans le dispositif de coopération territoriale petite enfance 2022-2025 et une Convention Territoriale Globale doit être signée avec la CAF.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention qui prendra effet pour la période 2022-2025.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal donne son accord par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention** et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

oooooooo

Pour répondre à Nicolas DELECLUSE, Catherine CHARLOT précise qu'il y aura un comité de suivi avec une ou deux réunions annuelles. La Convention est signée pour des années calendaires et non pas scolaires.

IV - DELIBERATION CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE RELATIF A LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE METROPOLITAINE – N° 2022-10-20.03

Depuis l'annonce de la mise en place d'une Bibliothèque Numérique Métropolitaine fin 2021, Monsieur le Maire, Catherine HERMANT, Adjointe à la Culture et l'Agent Territorial responsable de la Médiathèque ont travaillé sur l'ensemble des éléments proposés dans le cadre de la BNM.

Le Conseil Métropolitain a confirmé le 25 février 2022, par délibération, la création de la BNM.

En juillet 2022, la MEL a envoyé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'ensemble des communes du territoire.

Catherine HERMANT rappelle quelques éléments, évoqués lors de réunions précédentes du Conseil Municipal.

Il est rappelé que, pour pouvoir bénéficier de l'intégralité des avantages de la BNM, une condition est obligatoire : la Municipalisation de la Médiathèque.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la municipalisation de la Médiathèque à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré à plusieurs reprises la Présidente de l'association qui gère, aujourd'hui, la Médiathèque. L'accord sur le principe de la Municipalisation de la Médiathèque a été accepté par le Conseil d'Administration de l'association Foyer Rural.

Le point budgétaire sera effectué début janvier 2023 au niveau des recettes/dépenses de la section Médiathèque de l'association. Le solde des finances de cette section Médiathèque sera reversé début 2023 à la commune.

Au niveau du réseau MédiaWeppes, regroupant les communes d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles et Radinghem-en-Weppes, le Conseil Municipal confirme sa volonté forte que ce réseau perdure, même si des communes ne tendent pas vers la municipalisation de leur équipement.

Lors du vote du budget 2023, les crédits nécessaires seront votés pour les dépenses et recettes liées à la municipalisation de la médiathèque, y compris les dépenses prévues pour les activités et le fonctionnement du réseau MédiaWeppes.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la Municipalisation de la Médiathèque et **autorise** Catherine Hermant à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre ces dispositions **par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

oooooooo

Vincente GAUTIER demande si la Commune va devoir prévoir un budget supplémentaire. Monsieur le Maire confirme que la Commune n'aura à supporter aucune charge supplémentaire.

V - DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU NORD – N° 2022-10-20.04

Le Département, au travers de la Médiathèque Départementale du Nord (MDN), met en pratique les décisions prises au niveau de l'Etat concernant les évolutions de la lecture publique et notamment, l'accès de toute personne aux bibliothèques/médiathèques.

Pour ce faire, la MDN a mis à disposition des communes des propositions de contrats d'objectifs classés 1 et 2.

Pour la Médiathèque de Le Maisnil, le contrat qui pourrait s'appliquer est le contrat d'objectifs 2.

Les trois points principaux d'engagements inscrits dans ce contrat d'objectifs, **qui devront être appliqués au maximum d'ici 3 ans**, sont :

- La Municipalisation de la Médiathèque, actée par délibération n° 2022-10-20.03
- Une extension des heures d'ouverture pour atteindre 12h00 (9h30 à l'heure actuelle)
- La gratuité d'accès à la Médiathèque

Catherine HERMANT, Adjointe au Maire, a travaillé sur cette proposition de contrat d'objectifs avec l'Agent Territorial responsable de la Médiathèque et Monsieur le Maire.

Catherine HERMANT présente les éléments contenus dans le contrat d'objectifs au Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal **autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectifs de la MDN par 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.**

oooooooo

La question de la gratuité sera mise à l'ordre du jour du Conseil de Décembre 2022.

VI - DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT SUR LA MUTUALISATION ET LA COOPERATION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET SES COMMUNES MEMBRES – N° 2022-10-20.05

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1, relatif au schéma de mutualisation, prévoyant la transmission, pour avis, aux conseils municipaux des communes appartenant à une intercommunalité, du rapport sur la mutualisation,

Vu la délibération n°21 C 0347 du Conseil métropolitain en date du 28 juin 2021 relative à l'adoption du pacte de gouvernance de la Métropole Européenne de Lille (MEL), dont l'ambition 3 est de favoriser la déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines et de soutenir les projets des territoires, notamment à travers le schéma de mutualisation et de coopération,

Vu le courrier de la Vice-présidente Gouvernance, territoires et métropole citoyenne de la MEL en date du 12/09/2022, sollicitant la présentation du rapport sur la mutualisation et la coopération, pour avis devant les Conseils municipaux des communes membres de la MEL,

Considérant que la MEL a organisé les conditions de la co-construction avec les communes sur la mutualisation et la coopération, notamment lors de deux séries de Conférences territoriales des Maires,

Considérant enfin le rapport sur la mutualisation et la coopération ci-annexé,

Le **Conseil municipal de LE MAISNIL DECIDE :**

- **d'approuver par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 2 Abstentions** les termes du rapport relatif à l'actualisation du schéma de mutualisation et de coopération de la Métropole Européenne de Lille et de ses communes membres 2022-2026.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

IX - INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

1) Commission jeunesse

Présentation par Catherine CHARLOT

La commission s'est réunie le 21 septembre dernier. Le compte-rendu a été transmis à l'ensemble du Conseil.

RCLV accueille les enfants des 4 communes pendant les vacances de la Toussaint avec une fréquentation satisfaisante.

Concernant l'école, une initiation citoyenne a été organisée le mardi 11 octobre avec Valérie JACINTO et Catherine CHARLOT ; Les délégués du Conseil des enfants seront élus le vendredi 21 octobre. Le thème retenu cette année pour le Conseil des Enfants est le « manger mieux, gaspiller moins » décliné sous le sigle « MIAM».

Vincente GAUTIER a déjeuné au restaurant scolaire mi-octobre. Le repas était bon hormis les endives qui n'étaient pas assaisonnées. Elle a constaté un gâchis important de pâtes et de lentilles. Catherine CHARLOT a sollicité les parents pour les tests menus. Elle signale de nombreux dysfonctionnements de la société Dupont Restauration : retards et oublis de livraison, réfrigérateur qui reste ouvert après la livraison. Chaque incident est consigné et fait l'objet d'un signalement.

Catherine CHARLOT indique que le chauffage de l'école a été réglé de façon à réguler au mieux la température et limiter les dépenses énergétiques.

2) Commission animation culture

Présentation par Catherine HERMANT

Médiathèque

Une réunion avec les bénévoles de la médiathèque s'est déroulée le jeudi 29 septembre ; elle a été suivie d'une sortie au musée du Louvre-Lens qui présente une exposition sur Champollion. La journée a été très appréciée par les bénévoles.

La mise en carton pour les travaux de la médiathèque a été effectuée en une demi-journée. Catherine HERMANT remercie les participants pour leur efficacité.

Office du Tourisme

Une réunion du bureau s'est tenue le lundi 3 octobre à Armentières avec à l'ordre du jour : le bilan, le sentier de longue randonnée, les vélos électriques, les vélos et trottinettes en « libre-service » mis à disposition des usagers.

Elle précise que la contribution obligatoire des communes sera supprimée.

Nuit des bibliothèques

Cette manifestation organisée en partenariat avec Radinghem et « Le Maisnil en transition » a rencontré un vif succès.

Chœurs de l'Opéra

Les Chœurs viendront le vendredi 12 mai à l'église de Le Maisnil à 20h.

Foulées des Weppes

Sébastien DIDRY fait le point sur les Foulées qui se sont déroulées à Bois-Grenier le 3 juillet dernier. Les participants au nombre de 420 étaient un peu moins nombreux que les années précédentes. Un chèque de 1500 € a été remis à l'association « Un bisou pour Eva ». La manifestation sollicite la participation de 70 à 80 bénévoles. L'édition 2023 se déroulera à Aubers.

3) Commission affaires sociales et familiales

Présentation par Catherine HERMANT

Une heure pour l'autonomie

Catherine HERMANT a suivi deux formations : une concernant la trisomie 21 et l'autre concernant la surdit . Elle propose d'envoyer le power point aux membres int ress s.

APA

Le 4 octobre, une visio a  t e organis e par la Direction Territoriale de Pr vention et d'Action Sociale qui a pr sent  le formulaire unique APA et donn  une information sur l'APA d'urgence.

Mission Locale

Le conseil d'administration du 18 octobre a act  la fusion de 3 structures : la Mission Locale d di e aux jeunes, la maison de l'Emploi d di e aux entreprises et l'Office intercommunal d di  aux adultes. Seule subsiste la Mission Locale qui regroupe les trois pans sociaux.

CCAS

Catherine HERMANT indique que la derni re r union du CCAS s'est tenue le lundi 19 octobre. Elle rappelle que la dissolution du CCAS sera applicable   compter du 1^{er} janvier 2023. Une d lib ration sera mise   l'ordre du jour du Conseil de D cembre 2022 pour cr er la commission extra-municipale.

4) Commission urbanisme

Pr sentation par Jean-Jacques LESAFFRE

Concernant le projet VERBATIM, rue de l'Eglise, les demandes  mises lors du dernier conseil de Septembre ont  t  prises en compte. Le b guinage sera g r  par un bailleur social.

Le zonage de la zone UVD1.1 va  tre modifi  et Michel BORREWATER et Jean-Jacques LESAFFRE sont en contact avec Philippe LACOSTE qui travaille sur le zonage. Cependant, Monsieur le Maire pr cise que le permis d'am nager va  tre d pos  sous l' gide du PLU 2020 et non pas sous l' gide du PLU3 de la MEL qui n'est pas encore opposable.

5) Commission travaux

Pr sentation par Eddy DECLEIR

Les travaux de la Ferme des Saules sont quasiment finis. Il reste   poser la signal tique et quelques fournitures.

Concernant la m diath que, les travaux seront effectu s essentiellement par les agents techniques. La r ouverture est fix e au mercredi 9 novembre 2022.

6) Commission Communication

Pr sentation par Catherine CHARLOT

Catherine CHARLOT remercie Beno t DELERUE qui a apport  une aide pr cieuse pour le logo de la Commune. La r flexion se poursuit pour le choix   d terminer.

1) Commission Environnement

Pr sentation par Jean-Jacques LESAFFRE

La commission s'est r unie le mardi 4 octobre. Vincente GAUTIER souhaite qu'un budget soit allou    la commission pour avoir de la visibilit . Jean-Jacques LESAFFRE pr cise qu'il a besoin de devis pour chiffrer les d penses avant les plantations.

Monsieur le Maire précise que le bénéfice de la vente des fleurs de Printemps doit être utilisé en priorité. Il souhaite que les achats de plantes vivaces soient privilégiés, ce qui induira une économie en ce qui concerne les achats et en ce qui concerne le temps passé en entretien et en arrosage.

Jean-Jacques LESAFFRE va rencontrer Valérie JACINTO, responsable de la Commission, pour choisir les plantes.

X - QUESTIONS DIVERSES

Eclairage, économie d'énergies

Monsieur le Maire propose de créer une commission qui mènera une réflexion sur les économies à réaliser et les préconisations à suggérer ou mettre en place pour réduire les dépenses énergétiques d'une part et également les autres dépenses de tous les domaines de l'activité communale.

Vincente Gautier indique que les petites collectivités territoriales pourraient bénéficier du bouclier énergétique.

6 membres du conseil et Monsieur le Maire prendront part à cette commission. Une première rencontre est programmée le jeudi 3 novembre à 19h15 en Mairie.

D'Ores et déjà, Monsieur le Maire propose de réduire le temps des illuminations de fin d'année. Elles seront mises en place pour la fête de l'école le vendredi 9 décembre, puis réactivées la semaine entre Noël et le 1^{er} Janvier et enfin, le soir des Vœux de la Commune, le vendredi 13 janvier 2023.

Réunion en Préfecture mardi 18 octobre

Monsieur Le Maire, Catherine CHARLOT et Eddy DECLEIR ont été reçus en Préfecture des Hauts de France le mardi 18 octobre pour faire le point sur les finances de la Commune ces dernières années. en présence du Directeur des relations avec les collectivités territoriales, de représentants de la Direction Régionale des Finances Publiques et de Dominique GALLOIS, trésorier d'Armentières,

Déchets

Un changement de prestataire de la collecte des déchets interviendra à compter du lundi 7 novembre 2022. Les jours de collecte seront modifiés : les recyclables seront collectés le vendredi matin, les déchets ménagers, le lundi matin et les biodéchets le lundi matin également.

La vente des calendriers 2023 a été autorisée sur la Commune la semaine du 14 au 20 novembre 2022.

Personnel Communal

Un agent en charge de la surveillance cantine et de la garderie du soir a donné sa démission au 31 octobre 2022. Un recrutement est en cours pour son remplacement.

Emplacement Coiffeur-Barbier

Le Conseil donne son accord pour que son « Hair Truck » soit installé une demi-journée par semaine sur le parking rue du Haut Quesnoy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00 mn.